

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 853 516**

②1 N° d'enregistrement national : **03 04442**

⑤1 Int Cl<sup>7</sup> : A 47 K 13/16

①2

**DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②2 Date de dépôt : 10.04.03.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.10.04 Bulletin 04/42.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ADJANCHOUN FRANCISCA GRATIA DEI — DE.

⑦2 Inventeur(s) : ADJANCHOUN FRANCISCA GRATIA DEI.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : ADJANCHOUN FRANCISCA.

⑤4 PROTEGE WC JETABLE.

⑤7 Dispositif pour protéger les lunettes de WC. L'invention concerne un dispositif jetable permettant de se protéger contre les saletés sur les WC plus ou moins nettoyés dans les lieux publics. Il nous arrive d'aller aux WC hors de chez nous, dans les lieux publics et souvent ces WC sont servis tout le long de la journée par le public et avant de s'en servir les gens sont obligés de passer un coup sur le rebord qui n'est pas souvent propre.

Ce dispositif protège donc le rebord de la cuvette pour pouvoir s'asseoir tranquillement.

Il est ovale, en forme des lunettes de WC et peut être plier dans une pochette discrète pour le déplacement, et comporte essentiellement deux couches, dont l'une en papier hygiénique et l'autre imperméable.

FR 2 853 516 - A1



La présente invention concerne un dispositif de protection pour les lunettes de WC. Ce dispositif est conçu dans le cas où nous sommes obligés de s'asseoir sur les WC que ce soit dans l'un ou l'autre des besoins.

Ce dispositif est un protège pour les lunettes de WC qui risque d'attraper des microbes sur la  
**5** cuvette plus ou moins nettoyée après l'usage dans les lieux publics.

Ce dispositif de protection est conçu en forme ovale et former deux couches dont la première est en papier hygiénique, la deuxième couche en matière imperméable afin d'éviter d'être mouillé, parfois des gouttes d'eau et d'urine restent et sèchent sur le bord du siège ou même juste après l'usage, la personne précédente n'a pas le temps de prendre soin et la personne  
**10** suivante serait bien obligée de nettoyer pour éviter de se salir.

Cette deuxième couche imperméable protège la première couche qui est déjà en contact avec la peau. Ce dispositif est pliable et a une forme pareille à celle des lunettes de WC sur une longueur grand L de haut en bas 43 cm et prolonger par une languette au bout arrondi de 4 cm. La largeur petit l de gauche à droite fait 38 cm prolonger également par des languettes  
**15** préférentielles au nombre de 4 au bout arrondi, donc deux de chaque côté.

Ces languettes qui représentent sur la figure N° 1 / 2 le (N°1) elles servent à tenir ce dispositif pour le poser sur la cuvette avant l'utilisation sans toucher votre siège, le retirer et le jeter après l'usage.

Ce dispositif comporte une partie ovale en son centre dont le grand axe A fait 29 cm et sur le  
**20** pourtour de cette partie ovale de languettes de préférence au nombre de 20 de longueur (N°2) le dispositif de protection une fois posé sur le siège des WC ces 20 en 6 cm languettes retombent

légèrement vers le fond elles protègent contre l'éclaboussement d'urine et d'eau pendant le besoin en même temps cachent le rebord de la cuvette quelques fois sale.

**25** Ce dispositif peut être utilisé chez vous, pour vos invités aussi dans vos déplacements de tous les jours.

Il est rangé dans une discrète pochette rectangulaire (N°3) sur une longueur de 18 cm et une largeur de 15 cm avec une ouverture de 11 cm (N°4) pour y insérer le dispositif dans la figure

2 / 2.

## REVENDEICATION

1 Dispositif de protection pour les lunettes de WC de forme ovale caractérisé en ce qu'il est constitué de deux couches dont la première est en papier hygiénique et la seconde en matière imperméable, la première couche étant en contact avec la peau et la seconde avec la lunette

5 2 Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'elle comprend des languettes (2) pour recouvrir le rebord de la cuvette et le protéger des éclaboussures

3 Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que les languettes (2) sont au nombre de 20

10 4 Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comprend sur son pourtour extérieur des languettes (1) permettant de le tenir et le poser sans toucher la lunette

5 Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce que les languettes (1) sont au nombre de 5

1/2

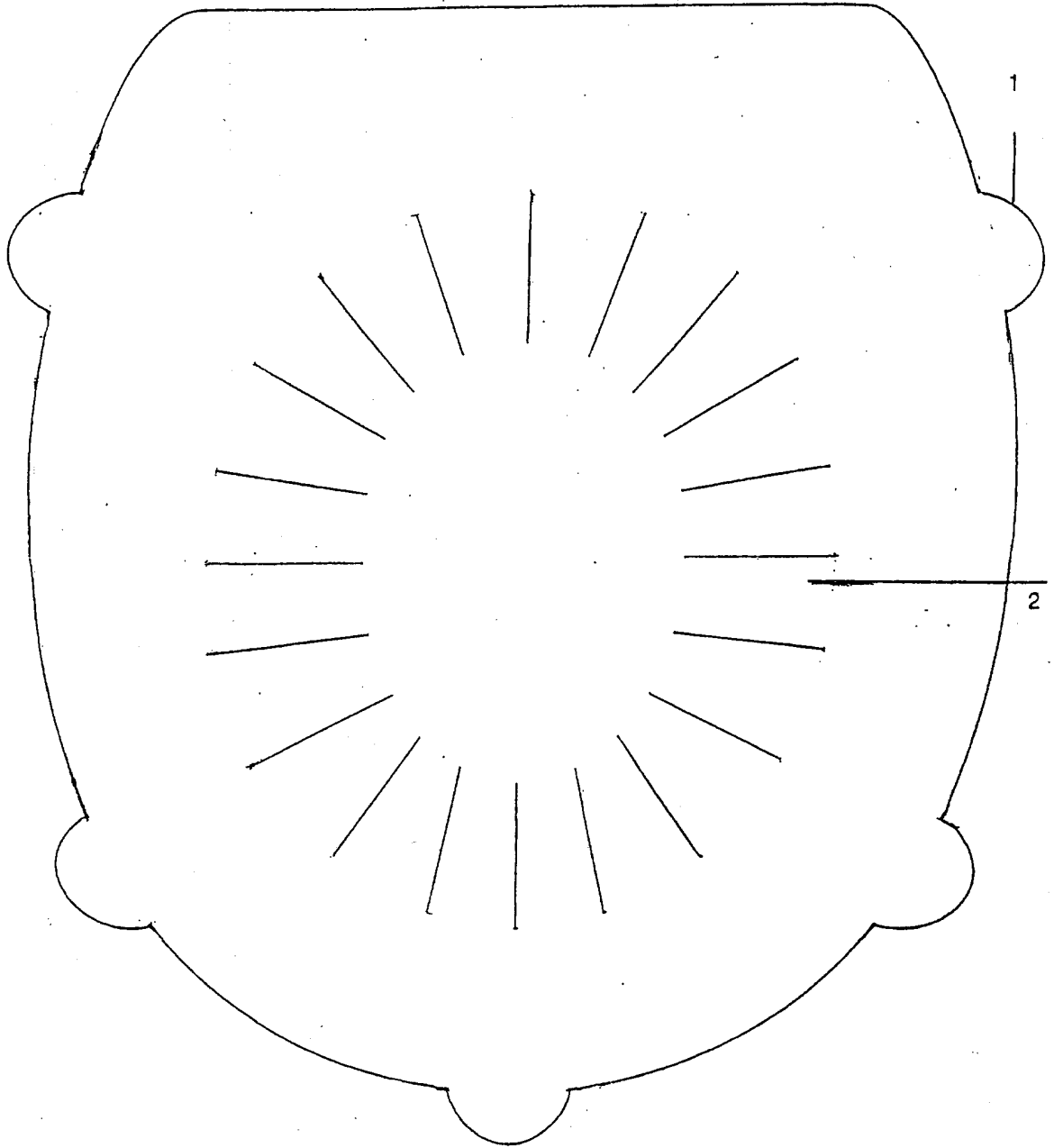


Fig. 1

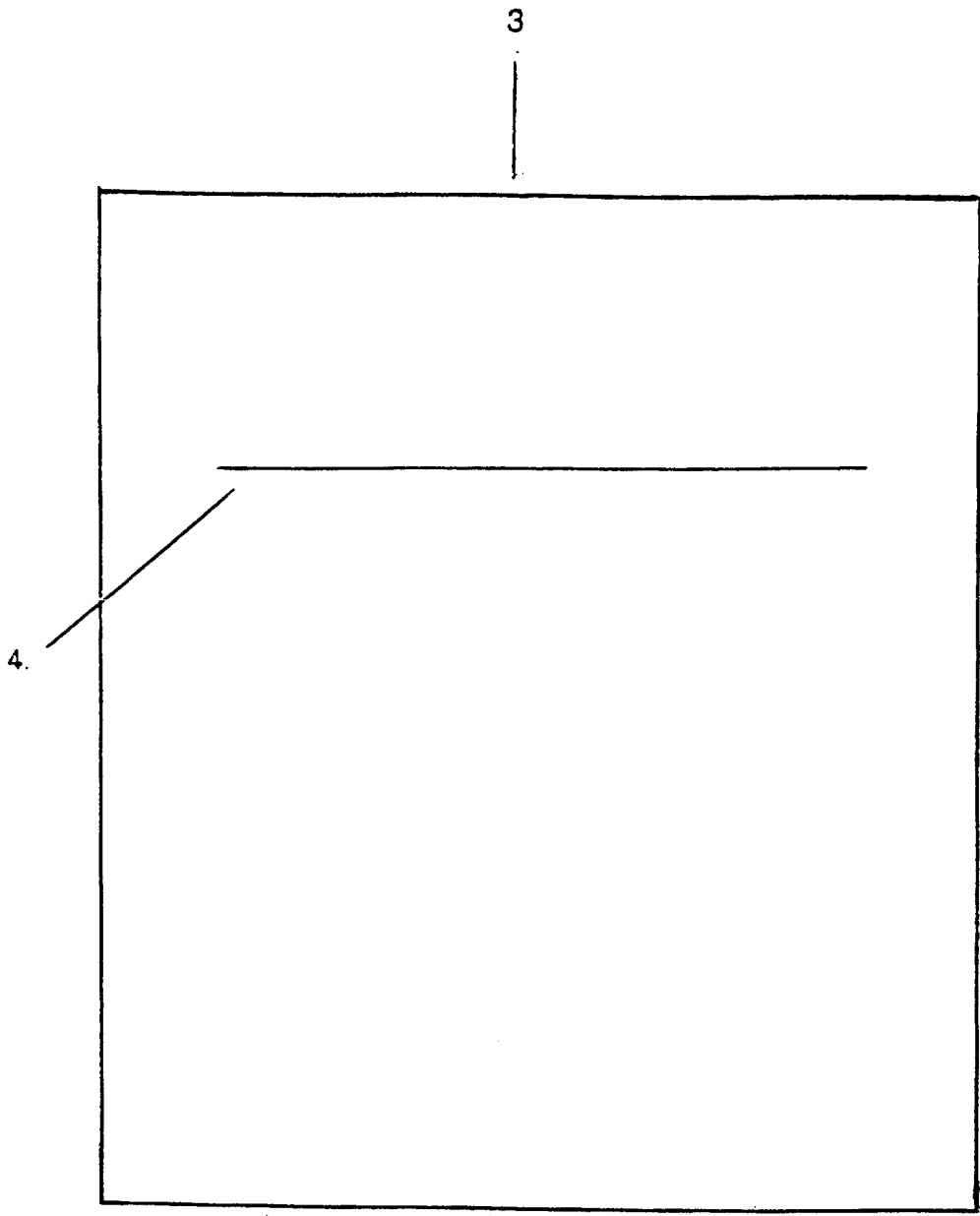


Fig. 2